



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 028-19

Objet : *RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la construction du centre nordique éducatif et sportif*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Christian Gogny
Pierre Gerard
David Dubonnet
Catherine Chappuis
Alain Thieffenat

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy

Annick Bonniez
Brigitte Bochaton

La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile

Jean-Pierre Fressoz
Damien Regairaz
Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
Frédéric Bret - Marc Chauvin

Le Châtelard
Le Noyer

Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini

Les Déserts
Lescheraines
Montagnole

Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine

Michel Dyen
Christophe Richel

Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochemaix
Jérôme Esquevin

Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 12

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 028-19

objet **RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la construction du centre nordique éducatif et sportif**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du développement touristique des stations des Bauges, il a été décidé de construire sur la commune de Les Déserts un nouveau centre d'apprentissage du ski nordique à destination des scolaires, en remplacement du chalet de La Villette et du chalet de l'Aurore, tous deux vétustes et ne répondant plus aux normes de sécurité.

L'opération consiste en la réalisation d'un bâtiment structuré en trois zones correspondant à des groupes d'utilisateurs différents :

- les scolaires accueillis à la journée pour l'apprentissage du ski nordique,
- le public avec mise à disposition de salles hors-sacs,
- les sportifs de haut niveau et clubs avec la mise à disposition d'une salle de musculation et de vestiaires.

La surface bâtie est d'environ 900 m². Le bâtiment devra également être exploitable en saison estivale.

L'enveloppe prévisionnelle globale affectée aux travaux est de 1 900 000 € HT.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, le Syndicat mixte des stations des Bauges, maître d'ouvrage, a sollicité Grand Chambéry afin de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle les procédures réglementaires, les études et les travaux pour la construction du bâtiment.

Le financement sera assuré par Grand Chambéry et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Le Syndicat mixte des stations des Bauges remboursera les dépenses sur présentation d'appels de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, le Syndicat mixte des stations des Bauges versera à Grand Chambéry une rémunération de 20 000 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien cette opération,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 028-19

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges relative à la construction du centre nordique éducatif et sportif

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations
1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21733H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21733H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019